

Commission hydrographique « Serre »

Présentation des syndicats de rivières

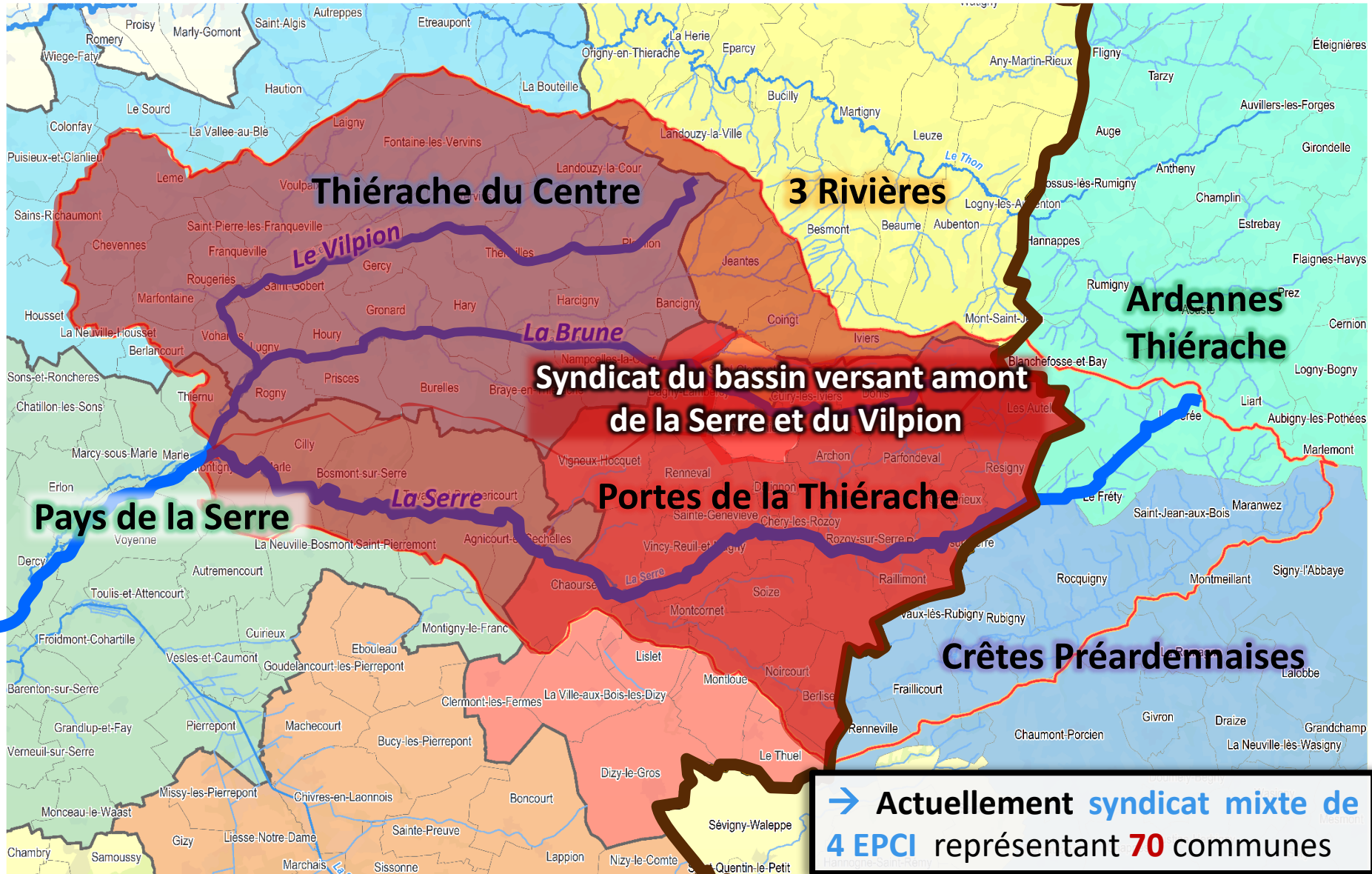


Ordre du jour

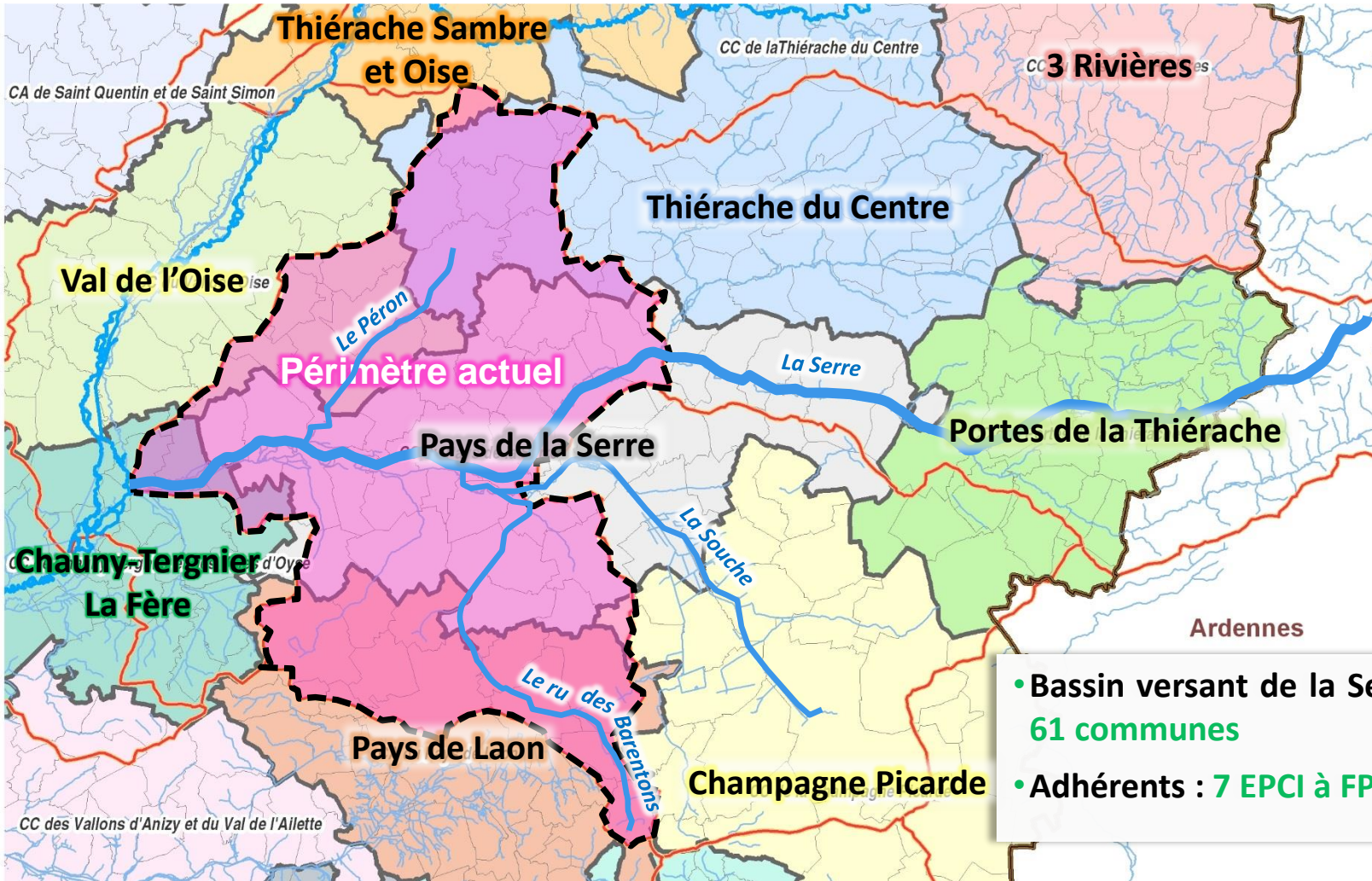
- **Présentation des différents syndicats de rivières**
- **Présentation des compétences**
- **Travaux en cours et à venir (Cours d'eau & Ruissellement-Érosion)**
- **CTEC UH Serre**

Territoires des Syndicats

Le territoire du Syndicat Serre et Vilpion



Le territoire du Syndicat Serre Aval



Compétences des Syndicats

Compétences des syndicats

Les syndicats ont pour compétence **la gestion et l'aménagement des cours d'eau et du bassin versant** dont les missions sont définies par les **3 alinéas** suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement (GEMA) :

- (1°) **l'aménagement d'un bassin versant** ou d'une fraction de bassin hydrographique
- (2°) **l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau**, y compris les accès à ce cours d'eau
- (8°) **la protection et la restauration des sites**, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Ils exercent également les **missions complémentaires** suivantes :

- **restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau** : restauration de la continuité écologique, diversification du lit et des berges, ...
- **animation, sensibilisation** et valorisation environnementale des cours d'eau
- **maîtrise du ruissellement et de l'érosion** sur le bassin versant afin de protéger les milieux aquatiques

Projets rivières

Projet Très localisé

Erosion de berge à Voulpaix – 2020-2021



Projet Très localisé

Erosion de berge à Voulpaix – 2020-2021



Projet Très localisé

Erosion de berge à Voulpaix – 2020-2021



Projet Très localisé

Erosion de berge à Voulpaix – 2020-2021



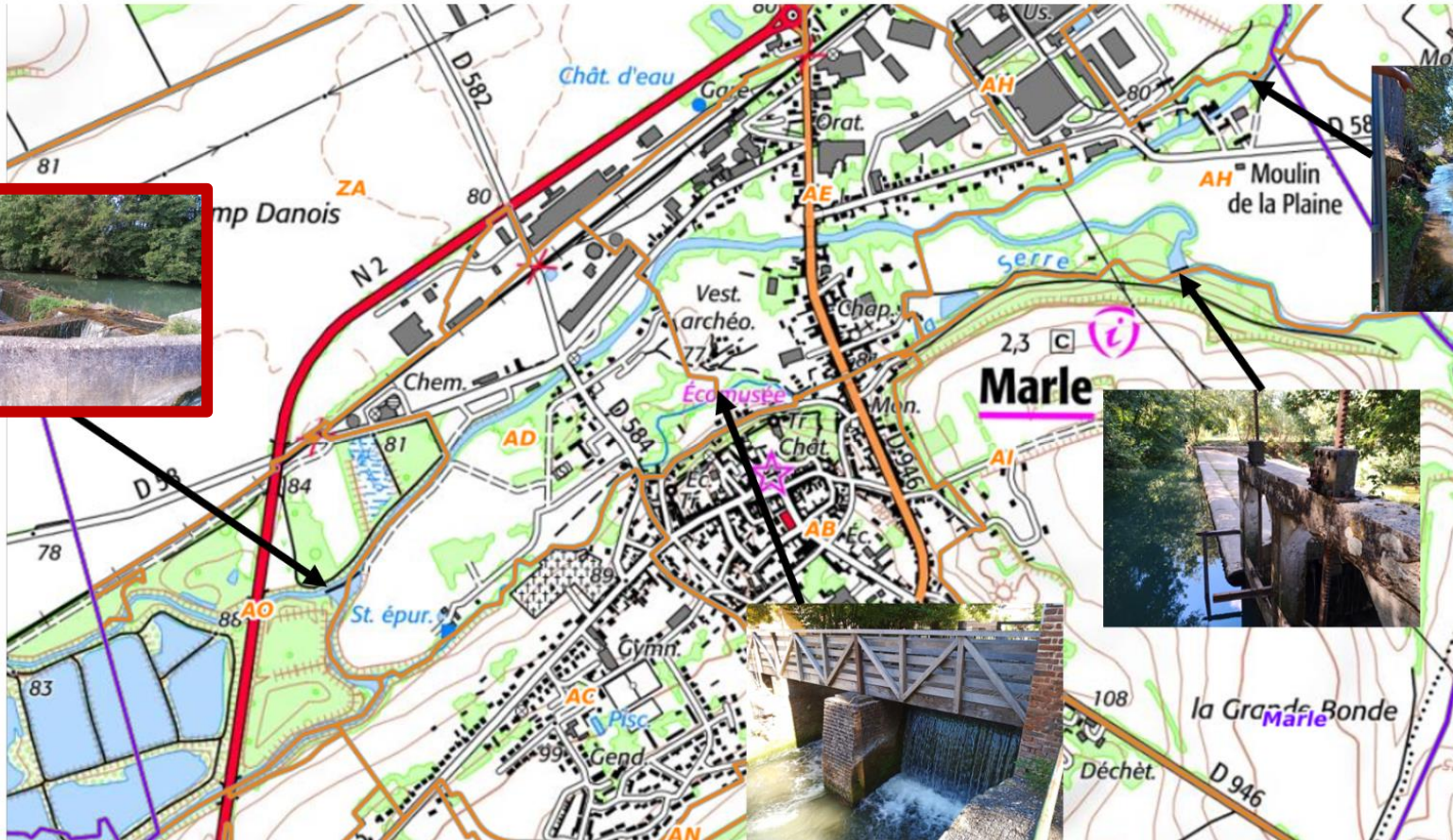
Projet Très localisé

Seuil de Marcy-sous-Marle



Projet Très localisé

Réflexion d'aménagement de la brèche de Marcy-sous-Marle



Projet a échelle locale Etude sur la renaturation du Chertemps dans la traversée de Vervins

Emergence d'un projet de renaturation en zone urbanisée (sur environ 3 km)



- ➔ Problématiques divers ; Continuité, prise d'eau et usage de l'eau, anthropisation, etc
- ➔ Montant estimatif de l'étude : **80 000,00 € H.T**

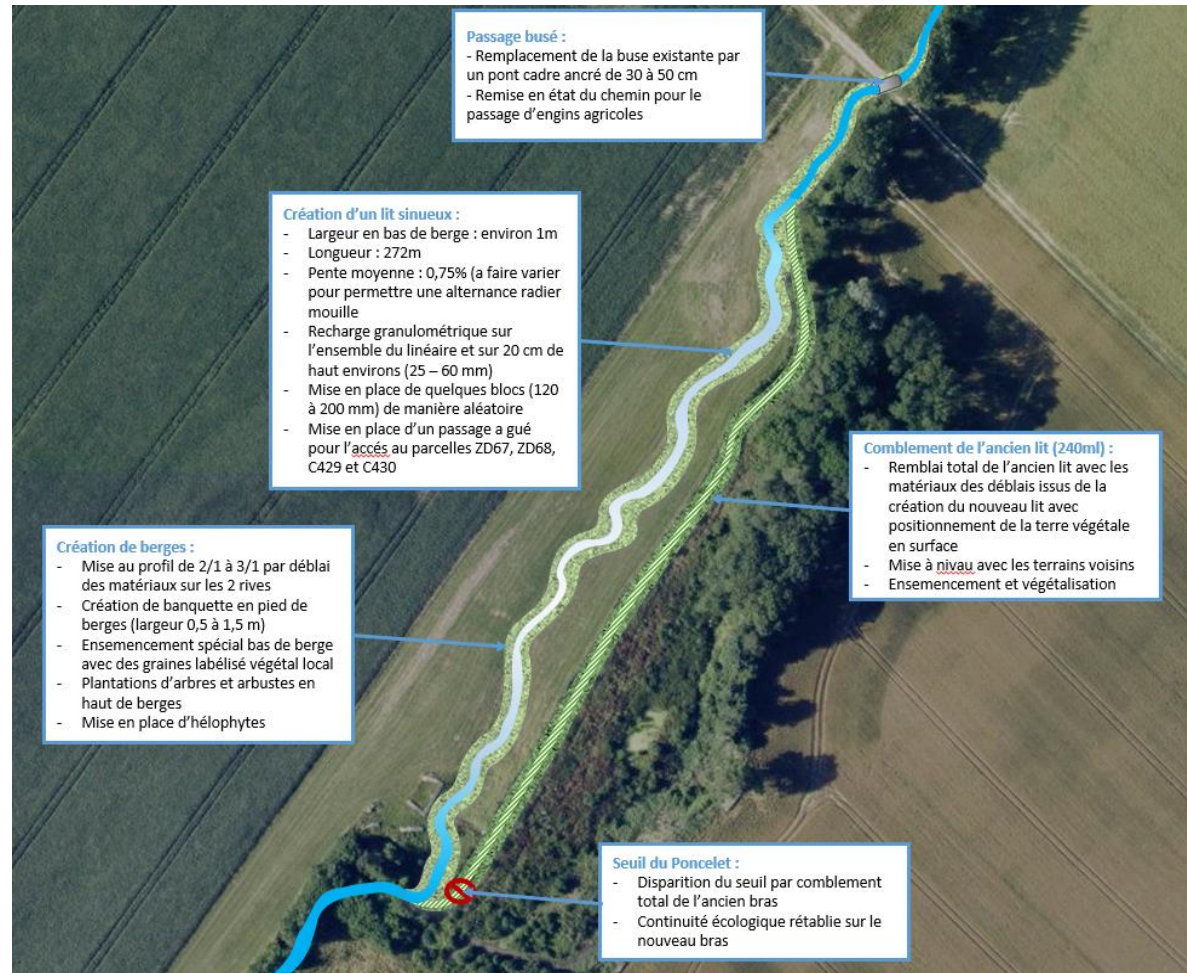
Projet a échelle d'un bassin versant PPRE de la Serre amont

- **Lot 1** : Entretien du lit et des berges
- **Lot 2** : Mise en défens du cours d'eau
- **Lot 3** : Restauration du lit et des berges/ Restauration de la continuité écologique



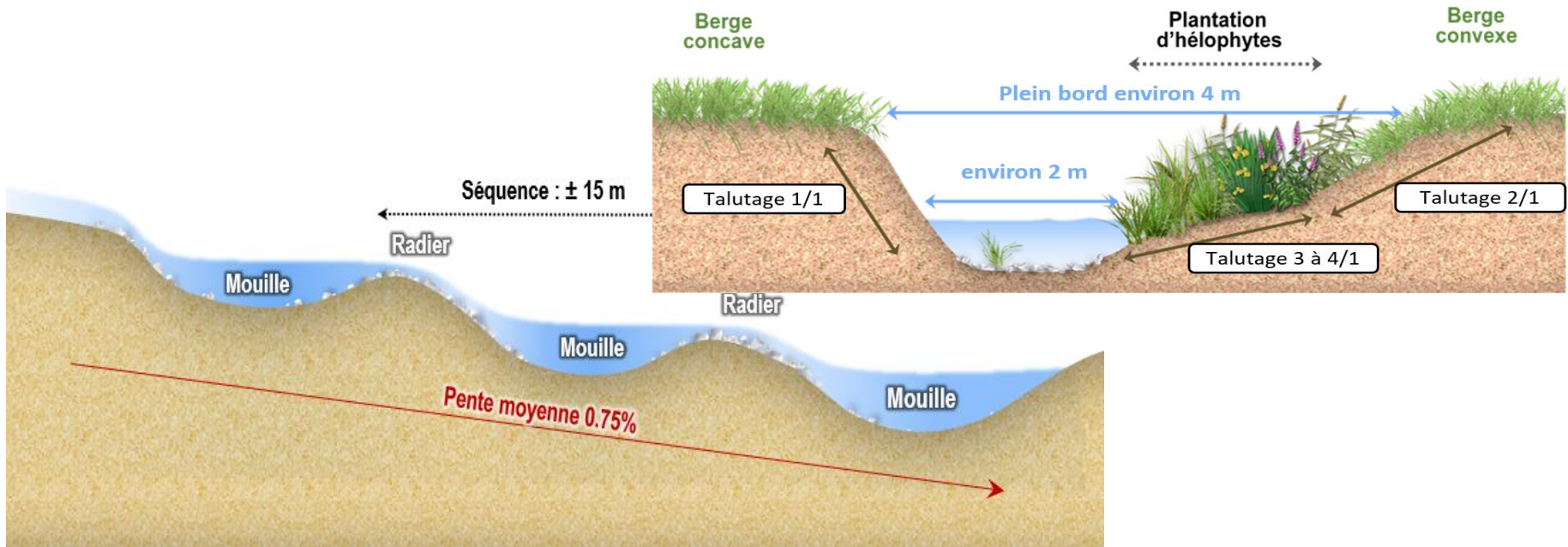
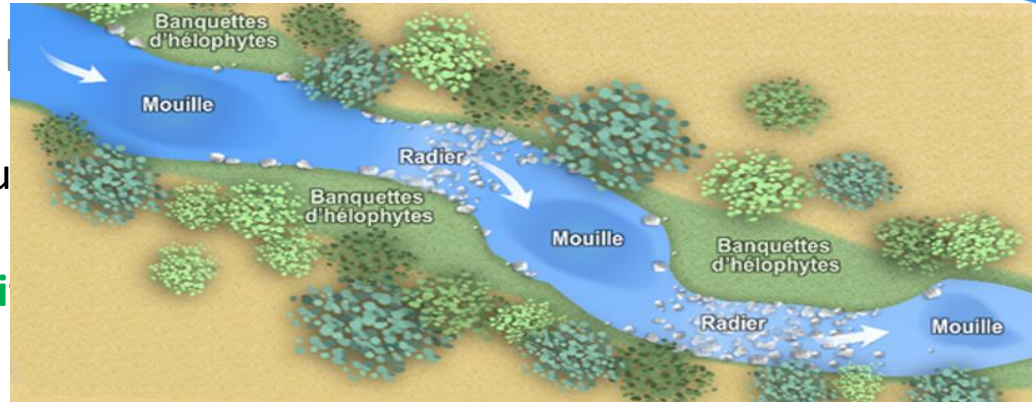
Projet a échelle d'un bassin versant PPRE de la Serre amont

- **Lot 1** : Entretien du lit et des berges
- **Lot 2** : Mise en défens du cours d'eau
- **Lot 3** : Restauration du lit et des berges/
Restauration de la continuité écologique



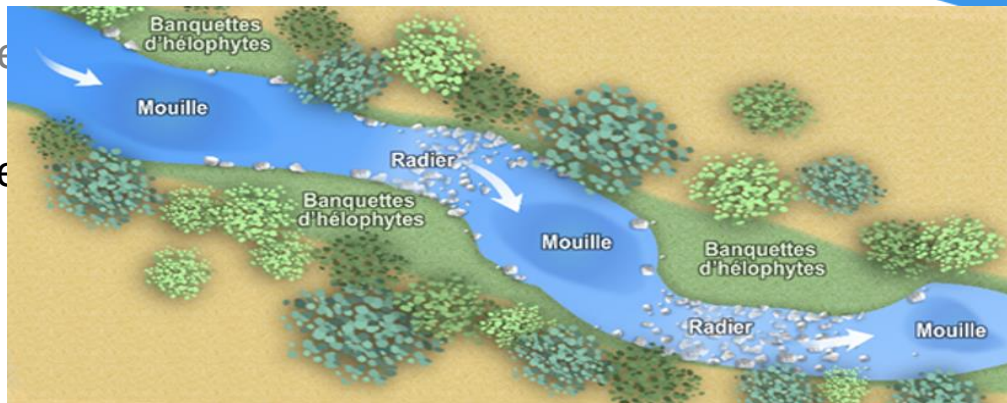
Projet a échelle d'un bassin versant PPRE de la Serre amont

- **Lot 1** : Entretien du lit et des berges
- **Lot 2** : Mise en défens du cours d'eau
- **Lot 3** : Restauration du lit et de la continuité écologique



Projet a échelle d'un bassin versant PPRE de la Serre amont

- **Lot 1** : Entretien du lit et des berges
- **Lot 2** : Mise en défens du cours d'eau
- **Lot 3** : **Restauration du lit et continuité écologique**

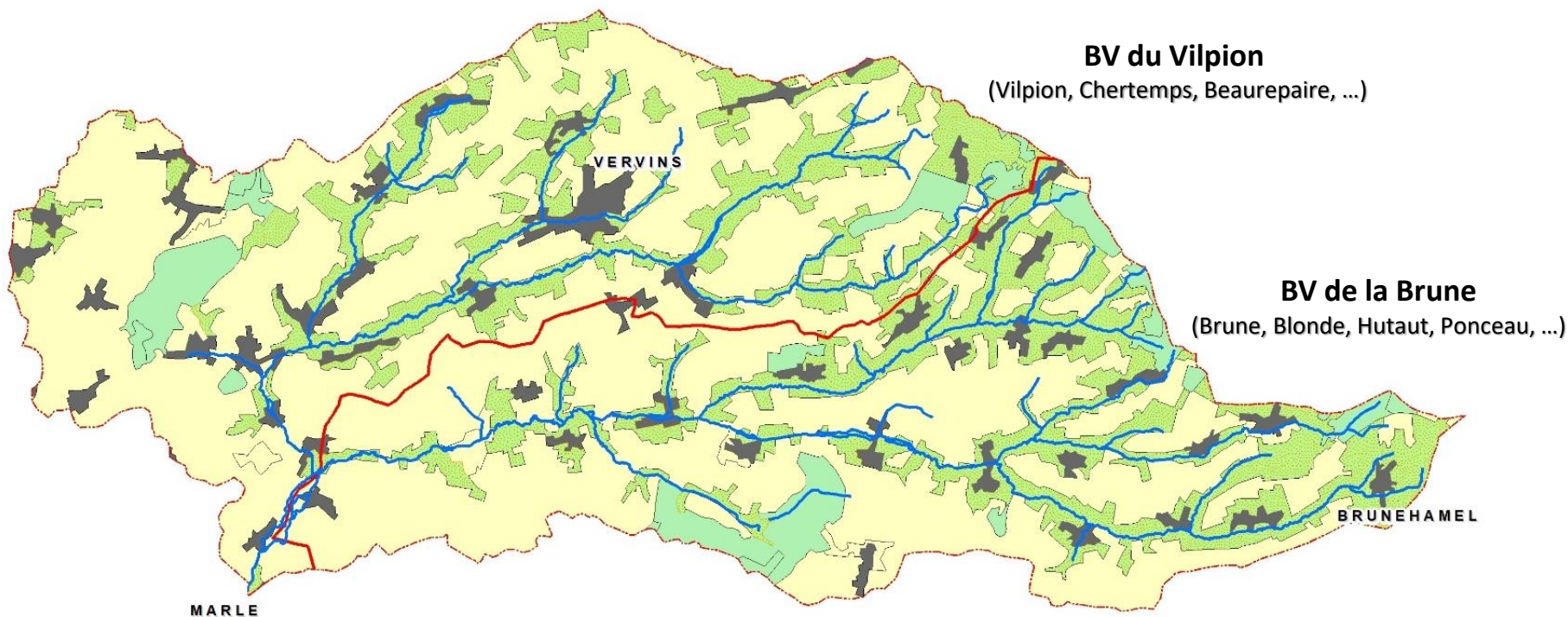


Projet a échelle d'un bassin versant

Diagnostic sur le bassins versant de la Brune et du Vilpion

Généralités

- Dans le but de relancer un programme de travaux d'entretien et de restauration à l'échelle des BV du Vilpion et de la Brune
 - Inventaire pédestre de l'ensemble du réseau hydrographique (250 km)



Définition des enjeux

4 enjeux principaux



Lutte contre la
divagation du bétail



Restauration de la
continuité écologique



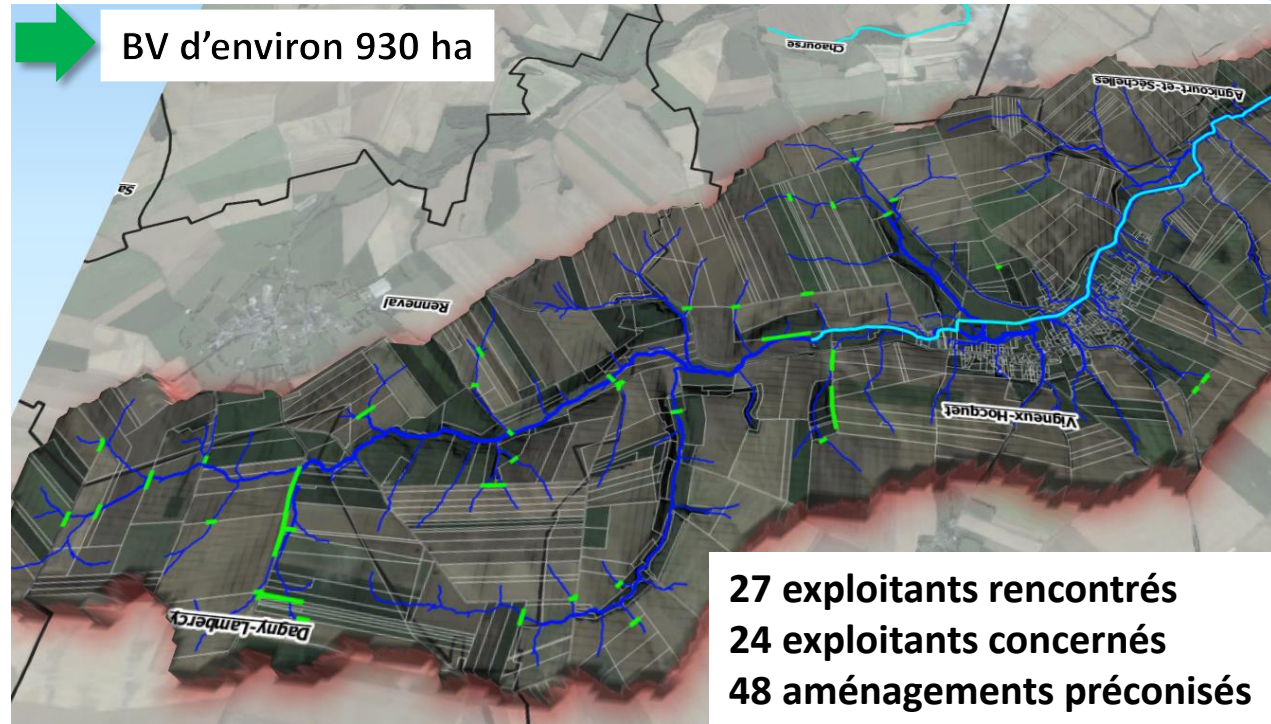
Gestion de la
végétation et des
embâcles



Restauration du lit
et des berges

Projets ruissellement / érosion

Bassin versant du ru de Vigneux



Pour rappel en 2017 :

- 75 200,00 € de travaux préconisés en 2017 hors frais divers (publicité, enquête publique, travaux préparatoire, dossier réglementaire)

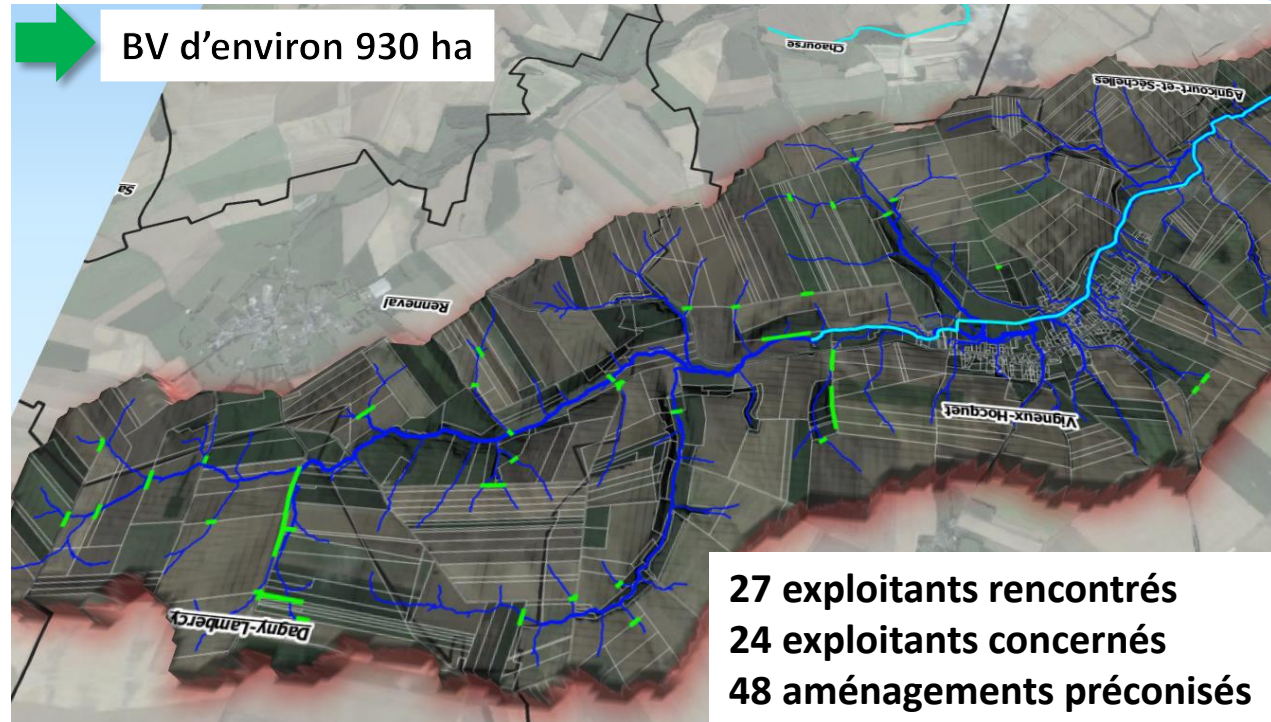


Étude de
conception



Coût : 19 800,00 € HT
Subvention : 80% AESN
Autofinancement : 20 % MO

Bassin versant du ru de Vigneux



Réalisé en 2020 :

- Relance de la concertation agricole pour l'acceptabilité et les ajustements
- Réunion de comité de pilotage le 05/02/2021

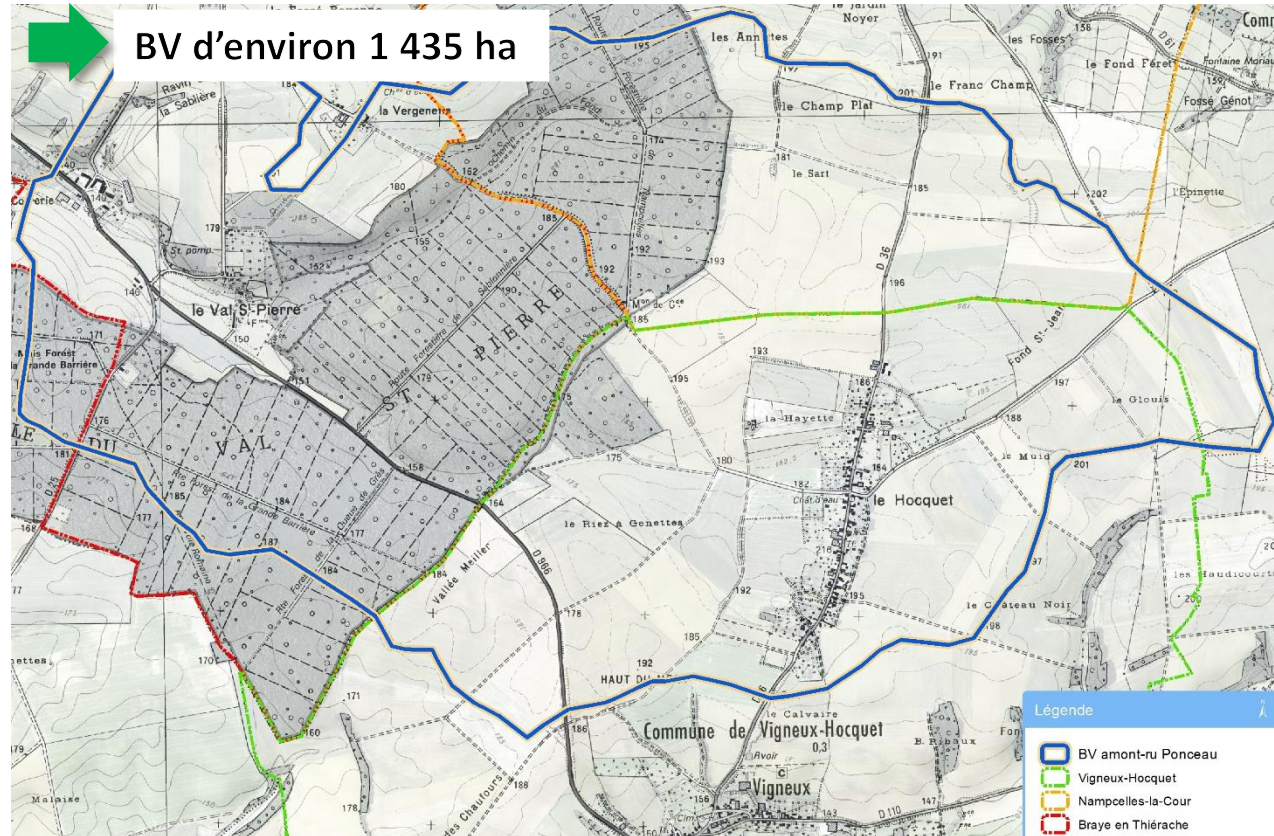


Prévu en 2021 :

- Ajustement du cahier des charges et concertation avec CCPT et la DVD 02
- Conventionnement travaux
- Lancement de la DIG



Bassin versant du ru de Ponceau



Pour rappel en 2019 :

- 109 880,00 € de travaux préconisés divers (publicité, enquête publique, travaux préparatoire, dossier réglementaire)

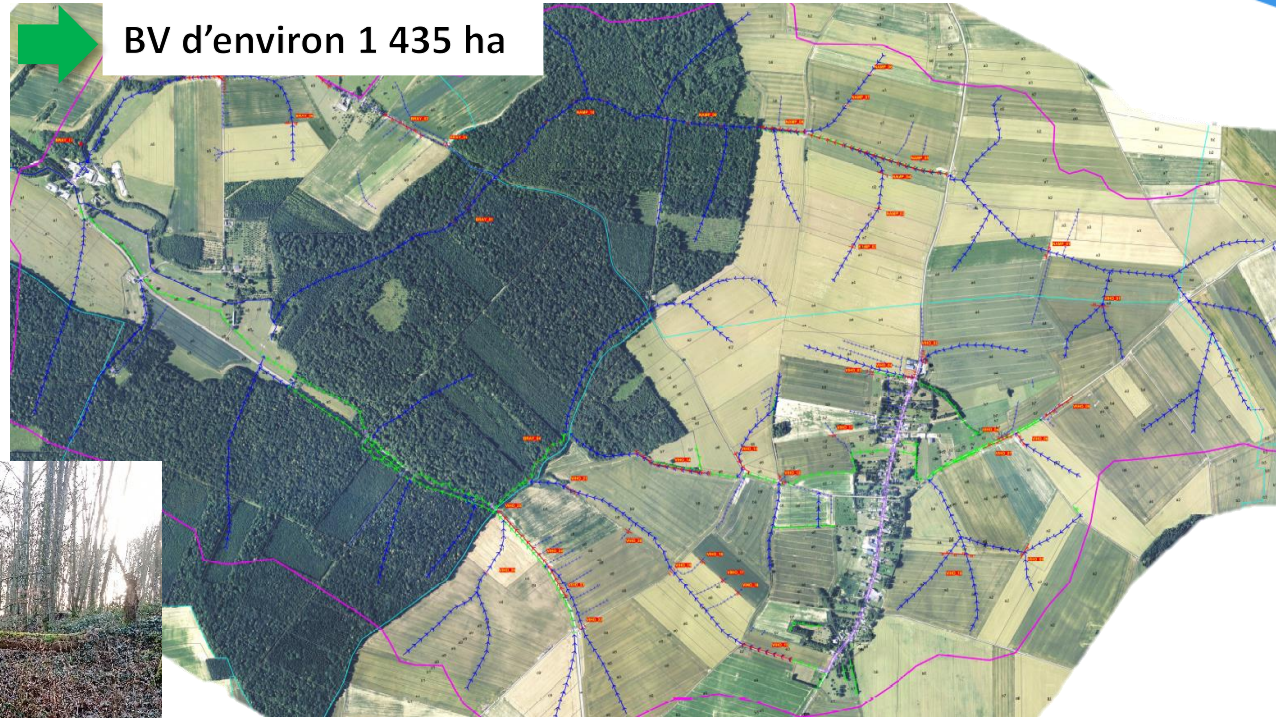


Étude de
conception



Coût : 21 625,00 € HT
Subvention : 80% AESN
Autofinancement : 20 % MO

Bassin versant du ru de Ponceau

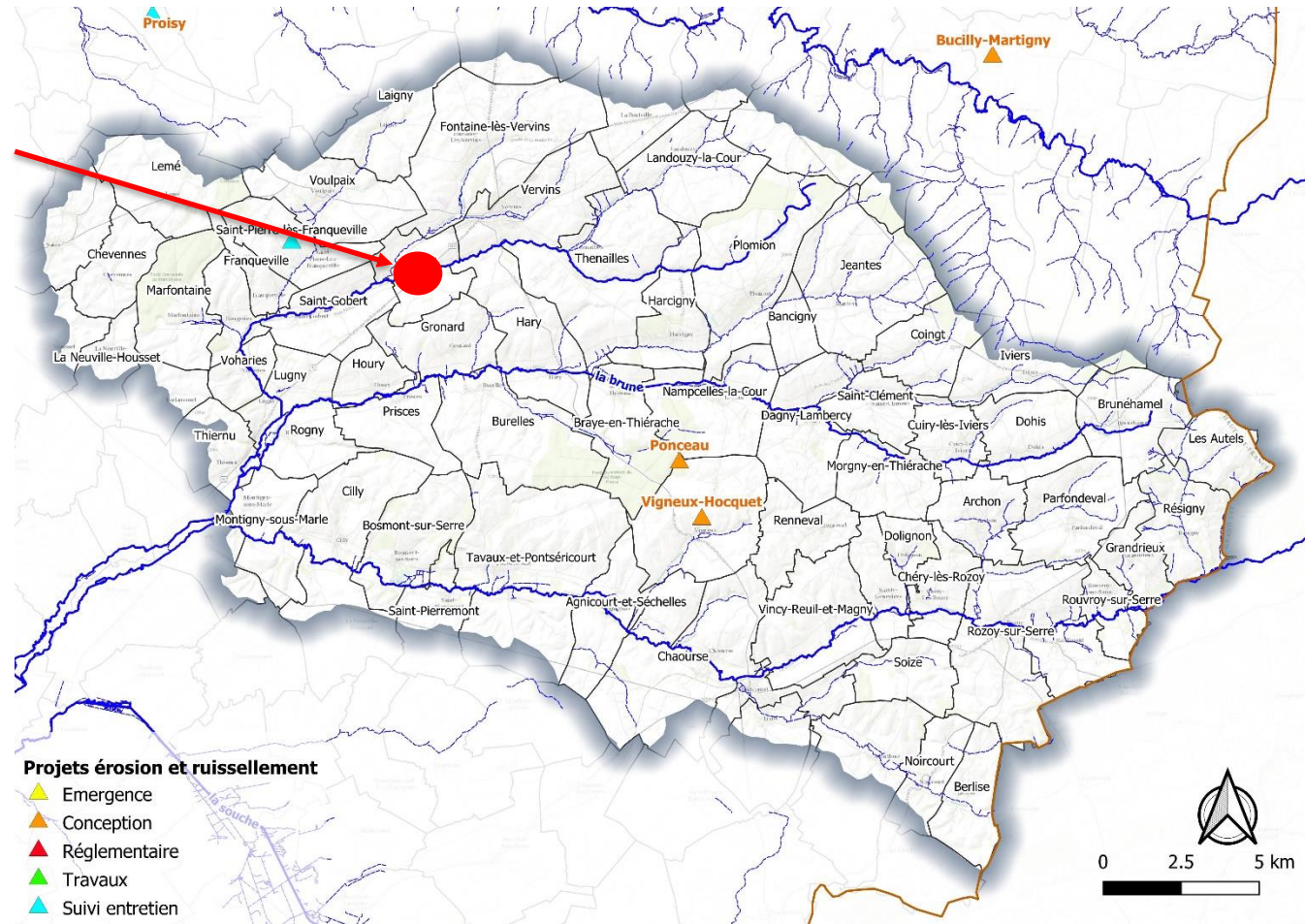


Prévu en 2021 :

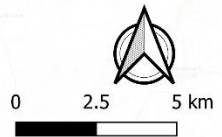
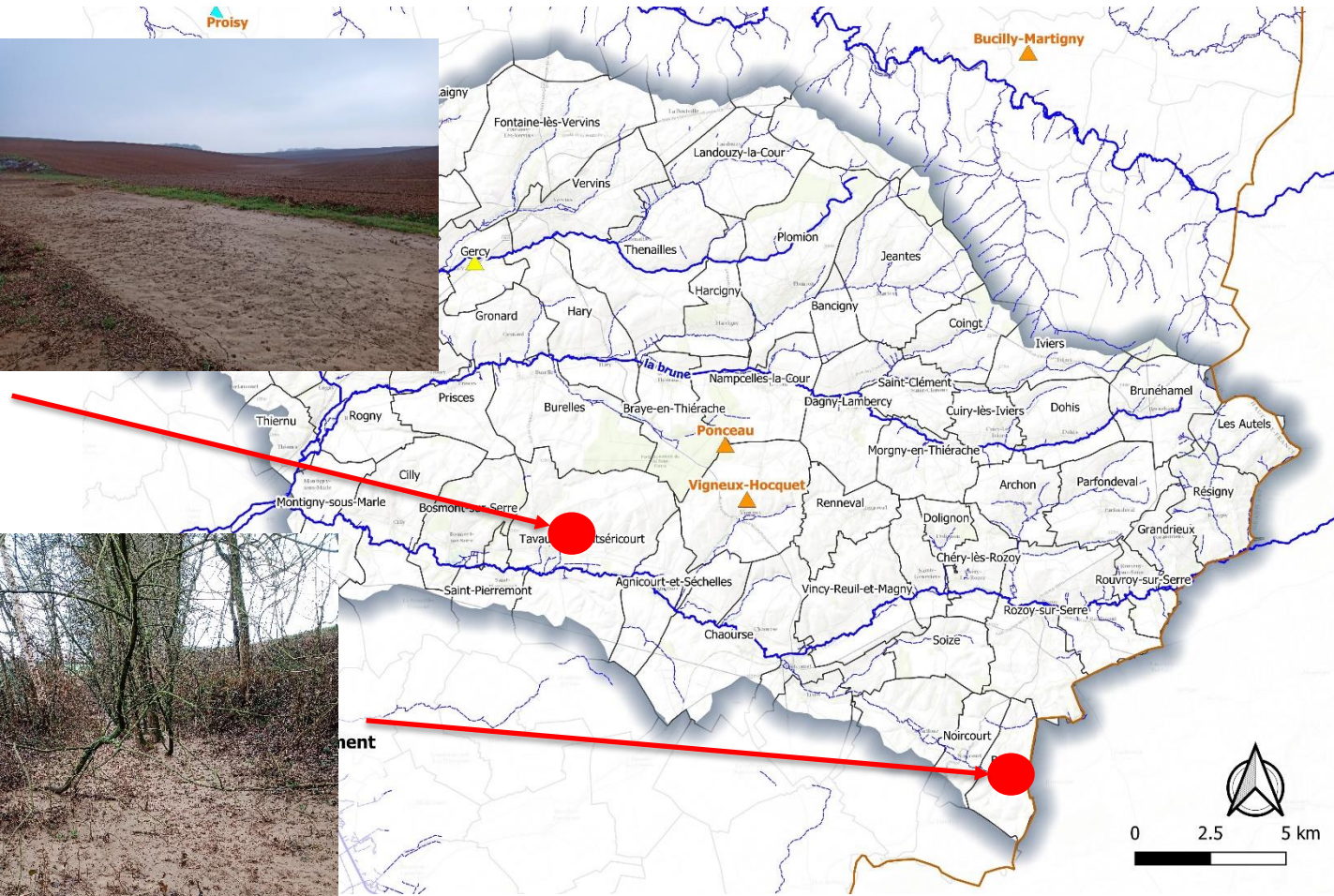
- Relance de la concertation avec l'ONF, la DVD 02 et les exploitants
- Conventonnement travaux
- COPIL éligibilité travaux



Projets érosion et ruissellement



Projets érosion et ruissellement

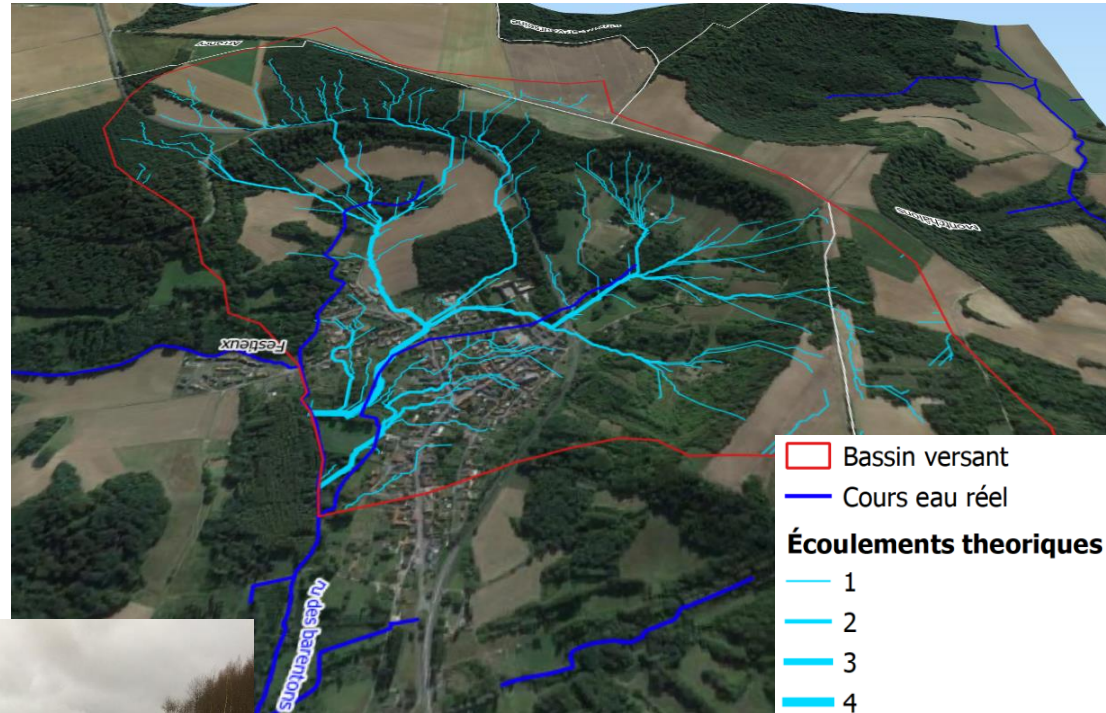


Bassin versant du ru des Lavats

- Evènements orageux du 28 mai 2018 et du 6 juin 2018

Constats des aléas :

- Intensité de pluie : environ 55mm/h
- Inondations des biens et personnes sur le centre bourg de Festieux et de la D1044
- Désordres hydrauliques issus des parcelles agricoles impactant le ru des Lavats (affluent du ru des Barentons)



BV d'environ 215 ha

2021

**Finalisation et conventionnement
des aménagements**

Contrat de Territoire « Eau et Climat »

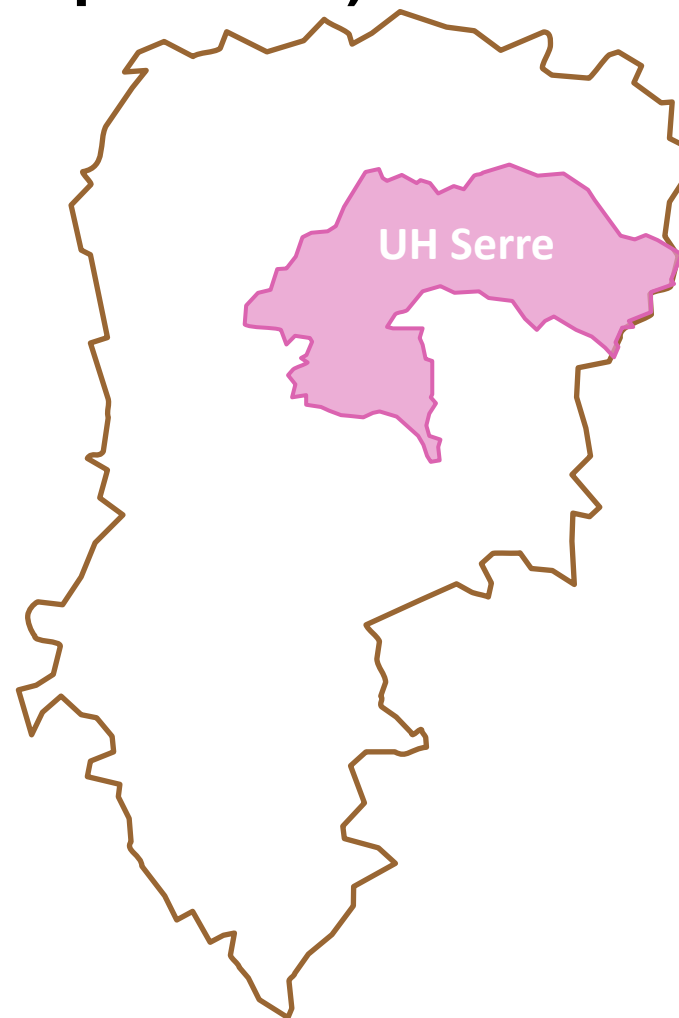
Territoire du CTEC (Unité Hydrographique Serre)

Le contrat de territoire « Eau et Climat » dit CTEC

- Outil privilégié par l'Agence de l'eau Seine Normandie pour prioriser les **actions** à mener et en garantir leur financement sur un **périmètre** pertinent d'un point de vue **hydrographique**.
- **Unité hydrographique** concernée par la mise en place d'un CTEC :

➔ UH Serre

- ➔ Concerne les syndicats des bassins versants de la Serre Aval et de la Serre Amont et du Vilpion



Contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC)

Construction du CTEC

- Clément GOETGHEBEUR de l'USAGMA devra **travailler sur son élaboration**, en collaboration avec l'AESN, les communautés de communes, le Syndicat de la Serre Aval et le CEN.
- Basé sur un diagnostic de territoire, afin de définir le ou les enjeux, les actions à mettre en œuvre et le territoire concerné (**finalisation du diagnostic en cours**).
- Le CTEC concerne au moins **1 enjeu majeur** (protection et restauration des milieux aquatiques ou humide) et doit contenir au moins :
 - ➔ **3 actions pertinentes pour l'adaptation au changement climatique.**
 - ➔ Action n°1: Restauration de la continuité écologique
 - ➔ Action n°2: Restauration des habitats et de l'hydromorphologie
 - ➔ Action n°3: Préservation et restauration de zones humides
 - ➔ **1 action de sensibilisation sur les thématiques « eau/biodiversité/climat ».**
 - ➔ Action n°4: Suivi et pilotage du contrat, sensibilisation et communication, stabilisation de la gouvernance

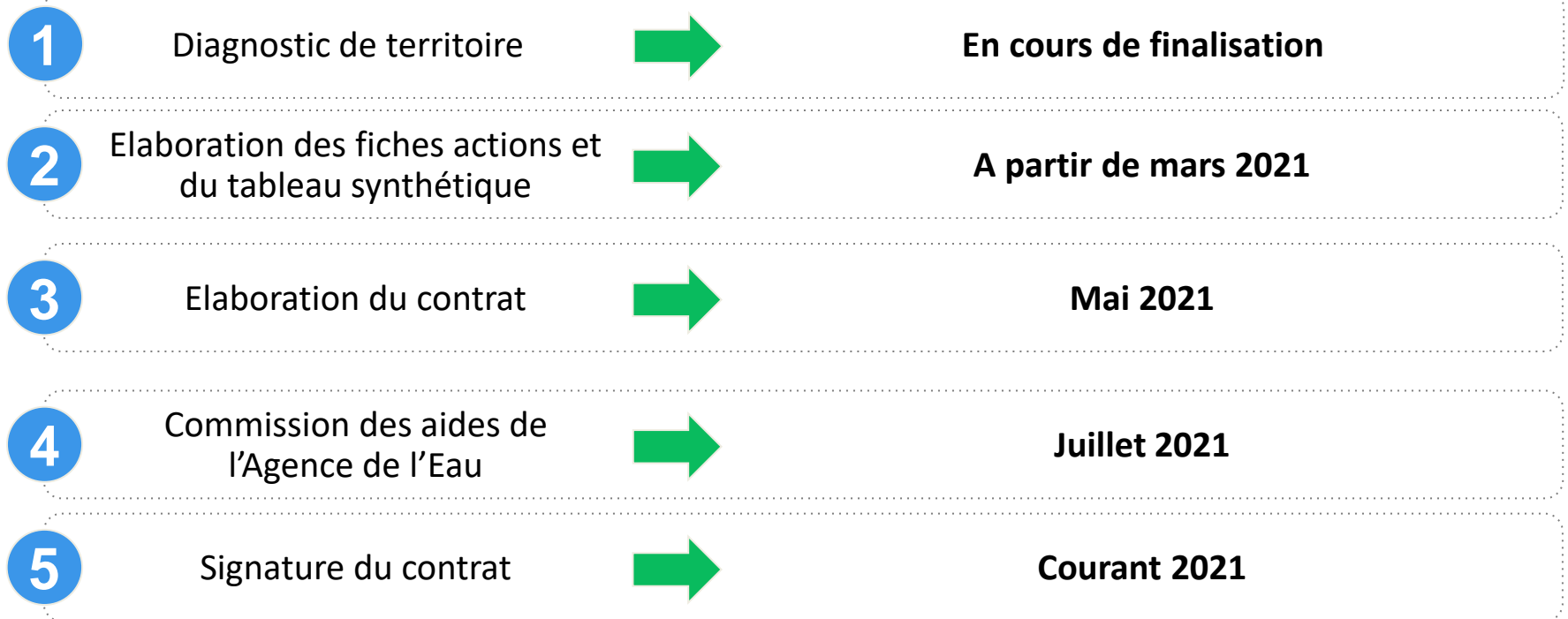
Contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC)

Construction du CTEC

- Porté par une seule structure :
 - Le syndicat du bassin versant de la Serre Aval ou de la Serre et du Vilpion (compétence GEMA).
- Et signé par plusieurs maîtres d'ouvrage :
 - Le Conservatoire d'Espaces Naturels (gestion des zones humides), les communautés de communes concernées de l'Aisne, des Ardennes et syndicats de rivières.
- Engage les signataires pour une durée de **6 ans (plus de visibilité)**.
- **Clauses de résiliation** → Si à mi-parcours, **40% minimum de la masse financière** des actions n'est pas engagée et/ou qu'au **moins 2 actions** « eau et climat » ne sont pas engagées.

Contrat de Territoire « Eau et Climat » (CTEC)

Echéancier



Questions diverses

MERCI DE VOTRE ATTENTION

